



# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Date d'entrée en vigueur : 26 février 2023

Date prévue pour la révision : juillet 2023

Approuvée par le conseil d'administration : 25 janvier 2023



## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES .....	3
ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES .....	3
MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION.....	4



## INTRODUCTION

Le Club de Soccer Aylmer (CSA) a créé la présente politique pour encadrer les demandes de remboursement et informer les membres des droits dont ils disposent concernant ces demandes. Cette politique a été rédigée conformément aux réglementations de l'Office de la protection du consommateur au Québec.

En tout temps, vous pouvez annuler votre inscription. En fonction de la date à laquelle vous faites votre demande, des frais s'appliquent.

## ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES

Si vous annulez votre inscription avant le début des pratiques, vous serez remboursé en totalité, à l'exception des frais de service appliqués par la plateforme d'inscription en ligne, facturés par le prestataire de transaction. Si vous avez déjà reçu l'équipement pour la saison, des frais vous seront retenus selon le barème suivant :

Tenue complète PRIMO (chandail, shorts, bas) : 25\$

Tenue complète PUMA (chandail, shorts, bas) : 35\$

Pour les inscriptions payées par Interac, les frais de virement de 4 \$ payés en sus du montant de l'inscription ne sont pas remboursables.

## ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES

Le Club de Soccer Aylmer recueille pour l'Association Régionale de Soccer de l'Outaouais (Soccer Outaouais) les frais d'affiliation pour la saison. Ces frais sont reversés en totalité à Soccer Québec. Le remboursement de ces frais est soumis à la réglementation de l'Association Régionale. Si le club est remboursé, vous serez remboursé, si les frais ne sont pas remboursés par l'Association Régionale, ils seront retenus. Pour la période 2023 voici le tableau des frais d'affiliation fourni par Soccer Outaouais :

Frais d'affiliation des membres: **60\$ par année.**

Si les pratiques ont commencé, vous serez retenus par le Club de Soccer Aylmer :

- L'affiliation à Soccer Québec, le cas échéant, comme précisé ci-dessus;
- Les frais de service appliqués par la plateforme d'inscription en ligne ou les frais de 4\$ pour les virements Interac;



- La quote-part des semaines de pratiques organisées par le CSA à la date de votre demande de remboursement;
- Les frais correspondants aux équipements reçus selon le barème préalablement mentionné;

Sera également retenue, conformément aux dispositions légales et à titre de pénalité, une somme qui correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des semaines de pratiques restantes à la date de votre demande de remboursement.

## MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION

Pour annuler l'inscription à un programme du club, vous devez remplir le formulaire de demande de remboursement en ligne [en cliquant ici](#). Votre demande sera traitée le plus rapidement possible. Si vous avez payé par carte de crédit, le remboursement sera crédité sur le compte de la carte de crédit ayant été utilisée lors du paiement de l'inscription en ligne. Les remboursements des inscriptions réglées par virement Interac se font par chèque bancaire adressé par courrier postal.